

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2024**

Le cinq février deux mille vingt-quatre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 31 janvier 2024

PRESENTS : Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Georges BUISSON-RIEUX, Pascal DOMPNIER, Frédéric FLORES, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Aimie PASCHAL

EXCUSES : Cécile ELIN (procuration à Aimie PASCHAL)
Stéphane TRUCHET (procuration à Nicolas LAMBERT)

ABSENTS : Pascal SIBUE

NOMBRE DE MEMBRES : ⇨ Afférents au conseil municipal : 14
⇨ En exercice : 14
⇨ Présents : 11 - Votants : 13 Procuration : 2

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie RONCO

1 – Intervention du SIVAV : Présentation Schéma Directeur VTT – VTTAE

Manon COLLOMBET du SIVAV nous présente le projet de contrat Espace Valléen Arvan-Villard 2021-2027, dont l'opération est de définir et déployer un schéma directeur VTT-VTTAE pour le territoire, en concertation avec l'ensemble de la Maurienne, à destination des différentes cibles de pratiquants.

Manon nous rappelle le principe du programme financier Espace Valléen, déterminant la stratégie touristique Pays des Aiguilles d'Arves dont le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards est chef de file. Il œuvre depuis de nombreuses années (sur des programmes précédents d'Espace Valléen) pour le développement d'équipements touristiques sur les vallées de l'Arvan et des Villards. La stratégie touristique 2021-2027 capitalise sur la précédente programmation, tout en modifiant les axes et en créant une stratégie plus adaptée aux besoins actuels, notamment en termes de transition écologique.

L'un des axes inscrit dans l'Espace Valléen Pays des Aiguilles d'Arves est de pouvoir capitaliser sur la dynamique de diversification initiée depuis 2007 pour assurer un positionnement durable et attractif du territoire à l'année. Les activités de pleine nature constituent un levier par la création d'une offre diversifiée et accessible à un large public.

La création d'un nouveau domaine VTT-VTTAE – Pays des Aiguilles d'Arve répond aux enjeux de diversification. En effet, sur la période de 2021-2027, le déploiement du schéma directeur VTT-VTTAE est l'une des opérations inscrites sur le programme (I.1.1.2) validé en 2021 par les élus. Le budget alloué à cette opération est le plus élevé sur le plan d'action.

Afin de réaliser un état des lieux sur l'activité VTT, des réunions ont été menées par le SIVAV dans chaque commune au cours de l'année 2023, en impliquant l'ensemble des acteurs et socio-professionnels (Offices de Tourisme, élus, moniteurs, commerçants). Ces réunions ont montré la nécessité de retrouver une base commune à l'échelle des vallées de l'Arvan et des Villards par le biais de 4 actions principales :

1. Définir un nouveau domaine VTT « Pays des Aiguilles d'Arves » par le développement de parcours accessibles à un public large et permettant de circuler entre les villages/stations
2. Créer une carte commune VTT « Pays des Aiguilles d'Arves »
3. Harmoniser le balisage sur l'ensemble des itinéraires

4. Développer des services permettant de profiter de l'activité VTTAE sur le territoire et accompagner les porteurs de projets

Ces quatre actions seront réparties sur les trois années de fin d'exercice de l'Espace Valléen, à savoir : 2024, 2025, 2026. Le plan de financement est prévisionnel. Il prend en compte l'ensemble des besoins financiers du projet : travaux d'aménagement et d'entretien, signalétique, équipements et cartographie.

Une seule demande de subvention à l'échelle du SIVAV sera déposée pour l'ensemble du schéma directeur 2023. Cette demande de subvention sera portée par le SIVAV dans le cadre de l'Espace Valléen – Pays des Aiguilles d'Arves.

2 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Vote : POUR à l'unanimité

3 – Garantie d'Emprunts OPAC SAVOIE

Le Maire donne lecture du courrier de l'OPAC SAVOIE demandant au conseil municipal de prendre une délibération garantissant le principe des emprunts qui seront contractés pour financer l'opération de réhabilitation de l'immeuble L'Edioulaz à la Toussuire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de s'engager à garantir les prêts que OPAC SAVOIE sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération.

Vote : POUR à l'unanimité

4 – Convention Garderie Tous'en Font

Le Maire donne lecture du projet de convention avec l'Association Touss'en'Font, ayant pour objet la garde d'enfants à partir de 3 mois et jusqu'à 12 ans sur la station de la Toussuire. Elle a pour vocation à conforter l'offre touristique de la station notamment à l'attention de la clientèle familiale et de proposer une offre d'accueil à l'année sur le territoire, aussi bien pour les locaux que les vacanciers.

Les principales actions soutenues par la commune seront :

- Accueil de type « crèche » été-hiver pour les familles venant en vacances sur la station et pour les familles du territoire à l'année,
 - Enfants de 3 mois à 6 ans non révolus selon les préconisations de la PMI
- Accueil de type « Centre de Loisirs Sans Hébergement » (CLSH) été-hiver
 - Enfants de 3 ans à 12 ans, selon les préconisations de la Direction Départementale de la Jeunesse et des sports (DDJS).

Ces deux structures constituent le Pôle enfance la Ruche.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **SOUHAITE** soutenir les actions initiées par l'association en leur accordant une subvention d'un montant de 170.000 € et une convention sera élaborée pour une année du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Vote : POUR à l'unanimité

5 – Convention d’adhésion au service Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Savoie

Le Maire rappelle que les employeurs territoriaux doivent disposer d’un service de médecine préventive. Le Centre de gestion de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s’établira, à compter du 1^{er} janvier 2024, à 0,42% de la masse salariale. Il est proposé à l’assemblée d’autoriser le Maire à signer la convention d’adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 6 ans, soit jusqu’au 31 décembre 2029.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** cette convention d’adhésion
- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vote : POUR à l’unanimité

6 – Travaux 2024 + Projet Office de Tourisme

Pascal DOMPNIER intervient pour les travaux à la garderie La Ruche :

Ensuite d’une visite des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), la commune doit réaliser les prescriptions et recommandations demandées. Pascal DOMPNIER est en charge de demander des précisions à la CAF pour ces travaux.

- Sébastien ROSSAT liste les travaux prévus, et en cours pour l’année 2024 :
 - o Enfouissement des réseaux secs au hameau des Anselmes, printemps 2024
 - o Parking bus du Col : en attente d’autorisation d’urbanisme (DP)
 - o Route des Champions : voirie piétonne à terminer au-delà de la résidence LAGRANGE, réseaux eau usée et eau pluviale à revoir
 - o Route des Gorges : DUP en cours
 - o Aménagement Côte Ratel : projet de la future Ecole Intercommunale : proposition de rachat au propriétaire du chalet dans la parcelle concernée
 - o Remise en état des chemins sur toute la commune.
 - o Projet de sécurisation pour les traversées des Hameaux de la Rochette et du Chef-Lieu
 - o Office de Tourisme de la Toussuire : Pascal DOMPNIER présente au conseil municipal les plans du projet de la réhabilitation de l’office de tourisme.

Pas de vote

7 – Délégation Transport commune vers le SIDEL

Sébastien ROSSAT fait part au conseil municipal d’un courrier transmis à Mme la Députée Emilie BONNIVARD expliquant qu’en 2021 le SIDEL a souhaité modifier ses statuts pour prendre les compétences scolaires et périscolaire, et a dû retirer ses compétences la partie transport à la demande de la Sous-Préfecture.

Actuellement, par voie de délégation de compétences, la Région a confié aux communes de Fontcouverte-La Toussuire et Villarembert l’organisation des navettes internes à leurs stations. Le SIDEL a poursuivi

jusqu'à son terme (automne 2023) le marché de navettes inter stations. Le service des navettes a dû être organisé avant le début de l'hiver, et les deux communes ont constitué un groupement de commandes pour organiser les marchés de navettes, la commune de Villarembert portant le marché inter stations et se faisant rembourser la moitié par la commune de Fontcouverte- La Toussuire.

Cette situation n'est pas satisfaisante :

- Sur un point d'organisation dans la mesure où les deux communes souhaitent que le SIDEL portent les activités qui concernent les services de proximité des deux communes
- Sur un point de vue opérationnel (financement, suivi au quotidien.....)

Les deux communes membres du SIDEL souhaitent trouver, avec l'aide de la Région, une solution.

En réponse de ce courrier, Mme La Députée indique que les communes de Fontcouverte et de Villarembert disposent toujours de délégations de compétences pour organiser leurs transports sur leur ressort territorial, et peuvent ainsi délibérer et conventionner avec le SIDEL afin que ce dernier organise le service contre rémunération au réel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de conventionner le SIDEL,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de délégation de compétence avec le SIDEL.

Vote : POUR à l'unanimité

8 – Adressage de la commune / Contrat Société C.I.C.L.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'adressage de la commune a été réalisé en parti sur le territoire. Depuis, de nombreuses constructions sont sorties de terre et il devient urgent de finaliser cet adressage.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur le GPS, les fournisseurs d'eau et d'énergie, les livraisons...Il permet d'améliorer trois points : la sécurité, services d'urgence, police / gendarmerie et d'identifier clairement les adresses de toutes habitations de la Commune et de procéder à leur numérotation.

La Société C.I.C.L. (Cartographie Informatique des Collectivités Locales) propose à la commune un contrat de création de la base adresse, de maintenance, de mises à jour des données.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que l'adressage de la commune soit finalisé,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat avec la Société C.I.C.L.,

Vote : POUR à l'unanimité

9 – Aménagement secteur du Grand Truc / SOREMET

Monsieur le Maire énonce le projet envisagé par la SOREMET, à savoir :

- Le remplacement du télésiège fixe existant sur le versant Grand Truc par un télésiège débrayable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le remplacement du télésiège du Grand Truc.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.

Vote : POUR à l'unanimité

10 – Achat Kangoo Electric

Mr le Maire informe l'assemblée le besoin d'acquérir un véhicule léger pour l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Il propose que la commune se dote d'un véhicule de bonne occasion type RENAULT KANGOO ELECTRIC. Ce véhicule permettra à l'agent communal de se déplacer sur toute la commune pour les besoins du service (affichage, procéder aux constatations...)

Ce véhicule sera marqué du logo de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir un véhicule de type RENAULT KANGOO ELECTRIC,
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

Vote : POUR à l'unanimité

11 – Convention M. Alexis TRIBALI

Mr le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Mr Alexis TRIBALLI demandant le renouvellement de son emplacement situé vers la retenue collinaire de la SOREMET, afin d'exercer son activité de Food Truck.

Vote : Pour à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de renouveler la location à Mr Alexis TRIBALLI,
- **FIXE** le montant de la location annuelle à 8 500 €
- **CHARGE** le maire d'établir une convention entre les 2 parties et d'en faire respecter les usages.

12 – Déviation Fontcouverte

Mr le Maire informe que le projet de la déviation au Chef-Lieu de Fontcouverte avance bien. Une étude de sol est programmée au printemps.

Pas de vote

QUESTIONS DIVERSES

Concernant le parking couvert à la Verdette, Nicolas LAMBERT demande que pour l'année prochaine, les places attribuées soient respectées par les usagés.

Pascal DOMPNIER informe que deux bornes électriques ont été installées derrière la résidence des Ravières à la Toussuire.

Aimie PASCHAL demande que la commune mette en place un « ralentisseur » sur la route qui passe dans le hameau de la Rochette. Les véhicules connaissant l'existence de cette voie y passent à vive allure.

Fin de séance : 20 h 15

Le Maire,

Bernard COVAREL

